

Renseignements sur la famille :

Représentants légaux :

NOM : Prénom : Date de naissance : F/M

Profession :

NOM : Prénom : Date de naissance : F/M

Profession :

Responsable (s) adulte(s) en charge de l'enfant :

NOM : Prénom : Date de naissance : F/M

NOM : Prénom : Date de naissance : F/M

Enfant(s) :

NOM : Prénom : Date de naissance : F/M

Classe : Ecole :

NOM : Prénom : Date de naissance : F/M

Classe : Ecole :

NOM : Prénom : Date de naissance : F/M

Classe : Ecole :

NOM : Prénom : Date de naissance : F/M

Classe : Ecole :

Adresse

Code Postal : Ville : Quartier :

Tél Maman : Tél Papa :

Email :@.....

Pièces à fournir lors de l'adhésion :

☐ Justificatif de domicile ☐ Règlement en espèce ou chèque à l'ordre du Trésor Public

Souhaitez-vous recevoir par mail les informations sur les manifestations culturelles de la ville

☐ Oui ☐ Non

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Art.34 de la loi informatique et des libertés du 06/01/1978 CNIL)

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur : responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche : valide le fonctionnement et le règlement intérieur de la structure

Date :

Signature du représentant légal :

Règlement intérieur (extraits) :

Article 1. Les missions de la Ludothèque municipale :

La ludothèque est un service public d'accueil, qui propose du prêt de jeu et du jeu libre sur place. Des espaces ludiques avec des jeux et jouets sont mis à la disposition des enfants et des adultes.

Article 2. Accès à la ludothèque :

La ludothèque se situe au 3 rue Louis Négro, 06800 Cagnes-sur-Mer, Accès PMR

● Horaires :

Septembre à juin : mercredi, vendredi, samedi : 10h-12h30 et 14h18h

Juillet-août : mercredi, vendredi 10h-12h30 et 14h-18h et samedi 10h-12h30

● Téléphone : 04.92.02.37.15

● Mail : ludotheque@cagnes.fr

Fermetures annuelles : 3 semaines en août et 2 semaines en décembre

● Tarification : Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal

Article 3. Conditions d'emprunts et de jeu sur place.

4 jeux par cartes, pour 3 semaines.

L'utilisateur devra vérifier les jeux dès son retour au domicile, et en cas de problème le signaler par téléphone ou par mail dans les 48h ! Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte.

En cas de perte de jeux ou dégradation, il peut être demandé à l'utilisateur de remplacer le jeu à l'identique, ou de retrouver les pièces manquantes, ou de procéder à un remboursement.

L'utilisateur s'engage à rendre les jeux, jouets, livres complets et propres. Une vérification des jeux est effectuée à chaque retour par notre équipe. Aucune réclamation postérieure ne sera admise.

Le jeu sur place est limité à 2 heures/ jour. Il est possible de jouer avec les jeux qui sont dans les salles MAIS pas ceux à destination du prêt.

Article 4. Précaution d'usage : comportements des usagers dans la ludothèque.

Respecter les consignes de sécurité. Il est interdit de boire, manger, fumer dans les espaces clos.

Les portables devront être en mode silencieux dans l'établissement. Les usagers sont tenus de respecter le calme (interdiction de courir, crier...) Ils ne devront en aucune circonstance être cause de nuisances pour les autres.

Rester jouer auprès des enfants que l'on accompagne.

Des fautes graves et répétées peuvent entraîner la suspension du prêt et/ou l'exclusion temporaire du lieu, voire une suspension du prêt et/ou l'exclusion définitive de l'établissement sur proposition motivée du responsable de la ludothèque auprès de Mr le Maire de Cagnes-sur-Mer.

Article 5. Précautions d'usage : interdiction de faire de la propagande

Article 6. Précaution d'usage : utilisation des jeux à des fins de publication ou d'exploitation publique.

Article 7. Validité du règlement.

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Article 8. Application du règlement.

Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du règlement.